

PROVINCE DE QUÉBEC  
Village de Price

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal du Village de Price, tenue à l'Hôtel-de-ville de Price, le lundi 11 janvier 2021 à 20h00 heures. La séance est tenue à huis clos.

Présences :

1- Nancy Banville	4- Michel Imbeault
2- Marie-Renée Savard	5- Mathieu Gagné
3- Ghislain Michaud (abs)	6- Lise Lévesque

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Paradis, maire.  
M. Martin Normand, directeur général est aussi présent.

### 1. Mot de bienvenue

#### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2021-01-01

Il est proposé par Mathieu Lajoie-Gagné, appuyé par Nancy Banville et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté.

### 3. ADMINISTRATION

#### 3.1 Procès-verbal

2021-01-02

Il est proposé par Michel Imbeault, appuyé par Nancy Banville et résolu unanimement que les procès-verbaux du 7 et 16 décembre 2020, soit adopté tel que rédigé.

Adopté

#### 3.2 Lecture et adoption des comptes à payer

2021-01-03

Il est proposé par Nancy Banville appuyé par Marie-Renée Savard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

CHÈQUES NO 9953 à 9974	18 581.55\$
PRÉLÈVEMENTS NO 3267 à 3269	814.13\$
SALAIRES ÉLUS (Décembre)	3 483.54\$
SALAIRES INCENDIE (5 déc au 26 déc)	6 617.15\$
SALAIRES EMPLOYÉS (5 déc au 26 déc)	27 426.45\$
<b>TOTAL</b>	<b>56 922.82\$</b>

Adopté

#### 3.3 États financiers au 31 décembre 2020

Les états financiers au 31 décembre 2020 ont été déposés aux élus par le directeur général.

### 3.4 Adoption du règlement sur la taxation 2021

2021-01-04

---

Règlement numéro 2021-386 ayant pour objet d'établir le budget de l'année financière 2021, fixer le taux de la taxe générale sur la valeur foncière et fixer les tarifs pour le service d'aqueduc, le service de transport et de disposition des matières résiduelles ainsi que le tarif pour le remboursement de l'emprunt pour le projet de traitement des eaux usées.

---

**ATTENDU QUE** le conseil a adopté le budget de l'année financière 2020 le 16 décembre 2020 ;

**ATTENDU QU'un** avis de motion a été donné de ce règlement par Michel Imbeault à la séance du 16 décembre 2020;

**ATTENDU QU'une** présentation de ce règlement a été faite par M. Bruno Paradis à la séance du 16 décembre 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lise Lévesque, appuyé par Mathieu Lajoie-Gagné et résolu unanimement que le règlement numéro # 2021-386 soit adopté et que le conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

#### **Article 1 : Taxe foncière**

Afin de payer les dépenses mentionnées au budget 2021 et que les revenus soient au moins égaux aux dépenses qui y figurent, une taxe foncière générale de **1.20\$** par cent dollars d'évaluation sera imposée conformément au rôle d'évaluation en vigueur.

#### **Article 2 : Tarifs pour le service d'aqueduc**

Qu'un tarif annuel soit exigé et prélevé pour l'exercice financier 2021 de tous les usagers du service d'aqueduc à **140\$** par unité de référence et à un taux de **0.56\$/m<sup>3</sup>** d'eau consommé pour les scieries.

Les unités de référence sont déterminées selon les catégories suivantes :

- Résidentiel (par logement) 1
- Commerces autres que ceux mentionnés ci-dessous 1
- Salon de coiffure 1
- Institution financière 1
- Lave-auto 3
- Club des 50 ans et plus 2
- COSPAP 7
- Compagnie de transport lourd 1
- Agriculteur 11
- Cantine 1
- Résidences communautaires 7
- Sûreté du Québec 5
- Office d'habitation 10

- Bureau administratif 1
- Garage (réparations de véhicules et machinerie) 1
- Scierie \*  
0.56\$/m<sup>3</sup>

\* La quantité de m<sup>3</sup> établie pour le calcul sera celle consommée pour une période de 1 an se terminant le 31 octobre de l'année précédant l'imposition.

### **Article 3 : Tarif pour le traitement des eaux usées**

Le conseil fixe le tarif pour le remboursement de la dette pour le projet « **Aqueduc, égout, voirie, interception et traitement des eaux usées** » pour l'année 2021 à **188\$** pour l'unité de référence 1 « Résidentiel » identifiée au tableau des unités contenues aux règlements numéros # 278 et # 285 et ce pour tous les immeubles identifiés.

### **Article 4 : Tarif pour le transport et le traitement des matières résiduelles**

Le conseil fixe le tarif pour la « collecte des matières résiduelles » pour l'année 2021, à **208\$** pour l'unité de référence 1 « Résidentiel » identifiée au tableau suivants :

- Résidentiel (par logement) 1
- Commerce (incluant le logement adjacent s'il y a lieu) 1.5
- Cédrico 6
- Groupe Lebel 14

Pour les commerces ou entreprises ayant des conteneurs à chargement avant pour la collecte des matières résiduelles, un tarif de 132.50\$ par conteneurs est imposé selon le tableau suivant :

Matricule	Adresse	Nombre de conteneurs
5885_45_4203	39, St-Jean-Baptiste	6
5885_43_0523	1, Syndicat	1
5885_52_1626	4, du Centre	2
5885_81_0096	62, St-Rémi	3
5884_59_3906	1, de l'Église	2
5984_10_8601	1, Mitis	8
5885_13_6638	18, St-Paul	2
5885_41_8393	26, de la Gare	1

### **Article 5 : Modalités de paiement**

Chaque fois que le total de toutes les taxes (y compris les tarifs de compensation) dépasse trois cents dollars (300\$) pour chaque unité d'évaluation, le compte est divisible en trois (3) versements égaux dont l'échéance du premier versement est fixée au quinzième jour qui suit l'envoi du compte de taxes. (15 mars)

L'échéance du deuxième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 90<sup>ième</sup> jour de la première échéance (15 juin)

L'échéance du troisième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 90<sup>ième</sup> jour qui suit la date du second versement. (15 sept.)

#### **Article 6 : Frais d'administration**

La municipalité facture un montant aux contribuables dans les circonstances suivantes :

- Chèques sans provision 20\$
- Photocopies 0.25\$/copie
- Le taux pour une copie couleur 8 ½ x 11 est fixé à 2.00\$/copie
- Le taux pour une copie couleur 11 x 17 est fixé à 3.00\$/copie
- Le taux pour télécopie est fixé à 1.00\$/télécopie
- Le taux pour télécopie interurbain est fixé à 2.50\$/télécopie

#### **Article 7 : Taux d'intérêt**

Le taux d'intérêts s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est fixé à **14%** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

#### **Article 8:**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté

### **3.5 Nomination d'un vérificateur externe**

2021-01-05

Il est proposé par Nancy Banville appuyé par Michel Imbeault et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer la firme Mallette SENCRL comme vérificateur externe pour les états financiers 2020, ainsi que pour les états des dépenses du service d'alimentation en eau potable et le service d'incendie.

### **3.6 Dépôt des dépenses 2020 de plus de 25 000\$**

La liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000\$ est déposé et sera publié sur le site internet de la municipalité. (C.M. art. 961.4 al.2°)

### **3.7 Adhésion à l'ADMQ**

2021-01-06

Il est proposé par Mathieu Lajoie-Gagné appuyé par Nancy Banville et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'adhésion annuelle du directeur général à l'association des directeurs généraux du Québec.

Adopté.

### **3.8 Mise à jour des autorisations / Poste Canada**

2021-01-07

Il est proposé par Michel Imbeault appuyé par Marie-Renée Savard et résolu à l'unanimité des conseillers de mettre à jour les autorisations chez postes Canada. Les représentants autorisés sont :

Lise Roy, Mathieu Dufour; Nancy Dubé; Martin Normand et Nancy Banville.

Adopté.

## **4. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **4.1 Quotes-parts du service incendie**

2021-01-08

Il est proposé par Michel Imbeault, appuyé par Nancy Banville et résolu à l'unanimité des conseillers de facturer les quotes-parts pour le service de sécurité incendie aux municipalités de Grand-Métis, Padoue et St-Octave, tel que prévu à l'entente relative à l'organisation d'un service de la protection des incendies.

Adopté

## **5. TRAVAUX PUBLICS**

### **5.1 Compensation annuelle pour le service d'eau potable**

2021-01-09

Il est proposé par Mathieu Lajoie-Gagné, appuyé par Lise Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers de facturer les municipalités de Grand-Métis, Ste-Flavie, St-Octave et Mont-Joli pour la compensation annuelle de base pour le service d'eau potable.

Adopté

## **6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **6.1 Sentier Mitiwee / Parc Régional de la Rivière Mitis**

2021-01-10

- Considérant que les municipalités couvrant le territoire du Parc Régional de la Rivière Mitis et la MRC de La Mitis se sont dotées d'un organisme régional de gestion de ce parc;
- Considérant qu' il est souhaitable que l'offre du Parc Régional de la Rivière Mitis se développe rapidement et en cohérence avec la vision territoriale;
- Considérant qu' une ressource travaille à temps plein pour la gestion du Parc Régional de la Rivière Mitis;
- Considérant que l'entretien des sentiers en serait facilité et leur sécurité en serait accrue;

Il est proposé par Michel Imbeault, appuyé par Marie-Renée Savard et résolu à l'unanimité des conseillers que le Parc Régional de la Rivière Mitis soit le gestionnaire des sentiers à l'intérieur de ses limites, qu'il en négocie les ententes de passage et en détienne les droits. La municipalité de Price lui délègue, en l'occurrence, la responsabilité pleine et entière.

## 6.2 Entretien sentier Mitiwee / Parc Régional de la Rivière Mitis

2021-01-11

- Considérant que les municipalités couvrant le territoire du Parc Régional de la Rivière Mitis et la MRC de La Mitis se sont dotées d'un organisme régional de gestion de ce parc;
- Considérant que le Parc Régional de la Rivière Mitis souhaite développer son expertise en entretien des sentiers;
- Considérant qu'une ressource travaille à temps plein pour la gestion du Parc Régional de la Rivière Mitis;
- Considérant que l'entretien des sentiers en serait facilité et leur sécurité en serait accrue;
- Considérant qu'il en coûte approximativement 300 \$ par kilomètre pour l'entretien d'un sentier pédestre;
- Considérant que la portion de sentier dans les limites municipales de Price représente approximativement 2923 mètres;

Il est proposé par Michel Imbeault, appuyé par Nancy Banville et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Price s'engage à verser un montant de 900 \$ par année au Parc Régional de la Rivière Mitis pour assurer l'entretien normal des sentiers.

## 6.3 Mandat de lotissement / terrain rue William-Evan-Price

2021-01-12

Il est proposé par Nancy Banville, appuyé par Lise Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Claude Vézina arpenteur pour le lotissement de terrain appartenant à la municipalité au nord-est de la rue William-Evan-Price.

## 7. LOISIRS ET CULTURE

### 8. PÉRIODE DE QUESTIONS ET DIVERS

### 9. Levée de l'assemblée :

Lise Lévesque propose la levée de l'assemblée à 20h10.

---

Maire

---

Directeur général

### Attestation :

Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Bruno Paradis, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

---

Bruno Paradis, maire